

Vol. 2, No. 1  
Juin 2025

ISSN 2960-2858  
P-ISSN 3006-4414

# LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche  
sur les Sociétés et civilisations  
(**LARSOC**)

Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
01 BP V 18 Bouaké 01  
[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)



**Les Cahiers du LARSOC**, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

**ISSN 2960-2858**

**P-ISSN 3006-4414**

[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

**SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)**



*Périodique : semestriel*

**Vol. 2, No. 1, 2025**

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

**SANGARÉ Souleymane**

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Comité de rédaction**

#### **Rédacteur en Chef :**

**KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Rédacteur en Chef adjoint :**

**TRAORÉ Siaka**

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire de la rédaction :**

**YAPI Fulgence Thierry**

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire adjoint de la rédaction :**

**YÉO Mitanhatcha**

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Membres du Secrétariat de la rédaction**

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

#### **Commissaires aux comptes**

**YAO Élisabeth**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BROU N'Goran Alphonse**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorière de la rédaction**

**KRÉ Henriette**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorier adjoint de la rédaction**

**YAO Koffi Léon**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Web Master**

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ARCHER Maurice**

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BAMBA Assouman**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BAMBA Mamadou**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BINATE Issouf**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

**BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DAKITE Samba**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**ÉKANZA Simon Pierre**

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

**GADO Alpha Boureïma**

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATÉ Doulaye**

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

**KONE Issiaka**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**LATTE Egue Jean-Michel**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**MORITIÉ Camara**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**SEYNI Moumouni**

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**SORO Donissongui**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**TROH Deho Roger**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

## **COMITÉ DE LECTURE**

### **ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

### **ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BINATE Issouf**, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

### **BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **COULIBALY Daouda Pondalla**

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DÉDÉ Jean-Charles**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DIAKITE Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

### **IBRAH Maman Moutari**

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

### **KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KONATE Mahamoudou**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KONÉ Yacouba**

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

### **KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU N'Dri Laurent**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

**KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane**

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**NAMOI Célestine**

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

**NOGBOU M'Domou Éric**

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

## **POLITIQUE ÉDITORIALE**

*Les cahiers du LARSOC* est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

## **PRÉSENTATION DES MANUSCRITS**

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

## **CITATION DES AUTEURS**

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

**DANS LE TEXTE** : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)**

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

#### **N.B :**

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef  
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo  
*Département d'histoire, Université Alassane Ouattara*

## SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : <b>La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite</b> .....	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : <b>La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère</b> .....	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : <b>Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)</b> .....	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: <b>Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes</b> .....	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : <b>Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale</b> .....	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : <b>Les Luenou, origine, migration et formation : XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle</b> .....	94-115
Sonia-Estelle BOUA : <b>L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i></b> .....	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : <b>Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali</b> .....	129-140
Sylla ANZOUMANAN : <b>Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I<sup>er</sup> : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman</b> .....	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : <b>La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)</b> .....	160-178
Maïmouna BAMBA : <b>Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012</b> .....	179-190
Tiégbè TOURÉ, Mamadou FOFANA : <b>Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI<sup>e</sup> siècle à 2022</b> .....	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : <b>Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?</b> .....	214-225
BABAROU : <b>La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)</b> .....	226-244
Solenko GNENDA: <b>La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?</b> .....	245-259
Dominique BAKOUAN : <b>Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960</b> .....	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : <b>Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro</b> .....	283-297

Makoura BAMBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : <b>Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)</b> .....	298-314
Michel Assoumou NSI : <b>L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation</b> .....	315-329
Djibril BALDE : <b>Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi</b> .....	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : <b>Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950</b> .....	346-358
Pénissonguita SORO: <b>Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)</b> .....	359-370
Roseline Gbocho N'DA, Sidi DOUMBIA : <b>Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire</b> .....	371-382
Boureima SANA : <b>Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté</b> .....	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : <b>Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga</b> .....	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : <b>L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)</b> .....	410-429
Kan Yannick YEBOUE : <b>Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilineaire</b> .....	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Moro Jean Martial AHORO, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, : <b>L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017)</b> .....	439-462
Wokado Mohamed SAKO : <b>Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)</b> .....	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : <b>La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo</i> (<i>Ouagadougou</i>) Burkina Faso</b> .....	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : <b>Théorie critique et rationalisation de la société</b> .....	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : <b>L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain</b> .....	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : <b>Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)</b> .....	529-542

<b>Abou DAPPAH : Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique .....</b>	<b>543-561</b>
<b>Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022 .....</b>	<b>562-575</b>
<b>Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984 .....</b>	<b>576-594</b>
<b>Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024 .....</b>	<b>595-619</b>
<b>Yolande THIBAUT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUNGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ? .....</b>	<b>620-640</b>
<b>Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892) .....</b>	<b>641-669</b>

# Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?

Nahoua Karim SILUÉ

Enseignant-chercheur  
Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké  
[nahoua26@yahoo.fr](mailto:nahoua26@yahoo.fr)

---

## Résumé

Ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest a replongé dans les coups d'État. Plusieurs voix s'élèvent, pour soit condamner, expliquer, voire soutenir cette intrusion des militaires dans la sphère politique. Cette étude s'interroge donc de savoir si la résurgence des coups d'État est-elle un recul démocratique ou la manifestation d'une souveraineté retrouvée. L'objectif est de montrer les difficultés qui existent en Afrique quant à l'application des principes démocratiques. L'intérêt que suscite l'étude réside dans la résurgence de ces coups d'État, dans un contexte sécuritaire marqué par la lutte contre le terrorisme au Sahel et par un environnement géopolitique de rejet de l'ancienne puissance coloniale sur fond de souveraineté. Les analyses effectuées permettent de retenir que les coups d'État ne sont pas un remède au malaise démocratique. À l'épreuve du pouvoir, les régimes militaires se durcissent, bafouent les libertés publiques et individuelles et se muent en dictature militaire. Les prolongations des transitions sans consensus au Mali, au Burkina Faso, au Niger, en Guinée, l'ostracisation de l'opposition politique et de la presse et les velléités présidentielles des putschistes sont autant d'indications qui démontrent que le coup d'État, présenté par certains comme étant le remède, s'avère ici beaucoup pire que le mal lui-même.

**Mots clés :** Coup d'État militaire, démocratie, souveraineté, transition

## Abstract

In recent years, West Africa has plunged back into coups d'état. Several voices have been raised, either condemning, explaining, or even supporting this intrusion of the military into the political sphere. This study therefore questions whether the resurgence of coups d'état is a democratic setback or a manifestation of regained sovereignty. The objective is to demonstrate the difficulties that exist in Africa regarding the application of democratic principles. The interest aroused by the study lies in the resurgence of these coups d'état, in a security context marked by the fight against terrorism in the Sahel and by a geopolitical environment of rejection of the former colonial power against a backdrop of sovereignty. The analyses carried out allow us to conclude that coups d'état are not a cure for democratic malaise. When put to the test of power, military regimes harden, flout public and individual freedoms and transform into military dictatorships. The prolongation of transitions without consensus in Mali, Burkina Faso, Niger, and Guinea, the ostracization of the political opposition and the press, and the presidential ambitions of the putschists are all indications that the coup d'état, presented by some as the remedy, is proving to be much worse than the disease itself.

**Keywords :** Military coup, democracy, sovereignty, transition

## Introduction

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le coup d'État désigne l'acte extraordinaire, d'une extrême importance que le roi pose pour ce qu'il conçoit comme relevant du salut de l'État. En ce sens, le coup d'État au XVII<sup>e</sup> siècle est une réaction légitime et légale contre le désordre (J-L. Harouel, 2007 : 27). Cependant, s'il jouit d'une bonne considération, puisqu'il est interprété comme une réaction contre le danger, une tentative de restaurer l'ordre ou un coup de majesté, il perd progressivement cette aura qui l'entoure dans les décennies qui précèdent et suivent la Révolution française (R. Nigro, 2013 : 73).

L'état de sa définition actuelle permet de prendre en compte des réalités temporellement plus éloignées. C'est ainsi que pour la période médiévale, il convient de retenir qu'il y'a « coup d'État », chaque fois qu'un régime, une dynastie, ou une monarchie est renversé (e), déposé (e) voire éliminé (e) contre la coutume et au profit d'une autre entité.

Pour ce qui est des réalités des coups d'État en Afrique, J.-P. Pabanel (1984 : 5), dans *Les coups d'État militaires en Afrique noire*, définit le coup d'État militaire comme

une pratique volontaire et consciente de l'armée ou d'une partie de celle-ci pour s'emparer des institutions étatiques et occuper le pouvoir d'État. La plupart des prises de pouvoir ressemblent à des coups de main. Elles ne dépassent pas les alentours du palais présidentiel, du siège des institutions et des quelques centres stratégiques de la capitale.

Cette définition est très à propos pour les cas observés en Afrique. Les coups d'États sont généralement l'œuvre des Forces spéciales, de la garde républicaine, de la garde rapprochée, des militaires, etc. La Gendarmerie et la Police sont très peu ou rarement citées dans l'exécution de coups d'État sur le continent. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons qui oscillent entre leur sens républicain et le rôle de sécurisation dans lequel elles sont cantonnées.

Les coups d'État contrairement aux révolutions interviennent généralement par le biais d'un groupe de personnes restreint mais politiquement ou militairement important. Leurs motifs peuvent relever d'ambitions personnelles et/ou traduire une volonté de bouleversement d'un ordre social, économique et politique jugé catastrophique ou pas.

Une chose est donc certaine, il constitue un mode inconstitutionnel d'accès au pouvoir d'État. Les États africains pour la plupart, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest avaient pourtant opté dès l'indépendance en 1960 pour la démocratie.

La démocratie, quant à elle, se définit de façon plus résumée comme le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple. Mais peut-on vraiment parler de recul démocratique dans

un espace où la démocratie elle-même peine vraiment à s'enraciner ? Nous reviendrons sur cette question dans la deuxième partie de notre exposé consacré « aux coups d'États comme réponse à un malaise démocratique ? ».

En ce qui concerne la souveraineté des pays africains. Nombreux sont ceux qui croient que l'Afrique n'a pas encore les mains libres. Et, ce mot « souveraineté » utilisé très souvent en filagramme avec la notion de « panafricanisme » sont les maîtres mots aujourd'hui pour ceux qui commettent ou soutiennent les coups d'État.

La souveraineté, en effet, selon le dictionnaire Larousse, se définit comme le pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national (souveraineté interne) et son indépendance absolue dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements (souveraineté externe). La Constitution française de 1958 dispose que « la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Dans son ouvrage *Relations Internationales contemporaines*, Jean-François Guilhaudis (2017 : 83) soutient que la souveraineté « signifie en premier lieu, que chaque État est indépendant, qu'il n'est subordonné à aucun autre État ou à aucun groupe d'État et à aucune autorité d'une nature différente ».

Ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest revit constamment ce que le continent a déjà connu dans le passé, c'est-à-dire les coups d'État. Plusieurs voix s'élèvent donc, pour soit condamner, soit expliquer voire même soutenir cette intrusion des militaires dans la sphère politique. Les débats et les contributions qui se feront donc après cette communication pourront tourner autour de la question principale de l'étude, qui est la suivante : la résurgence des coups d'État en Afrique de l'Ouest est-elle un recul démocratique ou la manifestation d'une souveraineté retrouvée ?

La méthode de travail pour répondre à cette interrogation a essentiellement consisté à faire une revue de littérature des grands manuels de la démocratie et des relations internationales. À cela s'ajoute l'observation des faits et événements liés à l'actualité des régimes militaires ouest africains ainsi que l'analyse des discours et des comportements des différents acteurs au pouvoir. Cette méthode de travail qui allie donc théorie et empirisme nous permet de bâtir notre réflexion autour des trois axes principaux.

Il s'agit, dans un premier temps, de faire l'historique des coups d'État en Afrique. Ensuite, s'interroger de façon générale sur les motifs des coups d'État en Afrique de l'Ouest et savoir si ces derniers constituent une réponse à un malaise démocratique. Enfin, dans une

dernière partie, nous portons la réflexion sur les attitudes des nouveaux dirigeants militaires et leur instrumentalisation du terme « souveraineté » à des fins populistes.

## 1. Historique des coups d'États en Afrique depuis 1952

Cette pratique politique, appelée coup d'État militaire, a été inaugurée le 23 juillet 1952 par le « Groupe des officiers libres » de l'Armée égyptienne conduit par le général Mohamed Néguib et le colonel Gamal Abdel Nasser. C'est le premier coup d'État en Afrique qui renversa le roi Farouk. Le second coup d'État intervient le 17 novembre 1958 au Soudan quand, en accord avec le gouvernement Khalil, le maréchal Ibrahim Abboud s'empare du pouvoir. L'Afrique noire rejoint le mouvement le 13 janvier 1963, quand un groupe de militaires togolais, fraîchement libérés de l'Armée française assassinent le président Sylvanus Olympio.

Trois principales vagues de coups d'État ont touché le continent depuis les indépendances.

Entre 1960 et 1970, le contexte politique qui a prévalu après les indépendances a donné lieu à la première vague de coups d'État. Plusieurs leaders des mouvements de libération postindépendances ont été renversés, leurs orientations politiques et idéologiques étant incompatibles avec les intérêts de certaines puissances coloniales. Ces coups d'État, tragiques pour la plupart, étaient très souvent instigués par les ex puissances coloniales. On peut citer, entre autres, le renversement et l'assassinat de Sylvanus Olympio au Togo et de Lumumba au Congo<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Depuis 1963, 22 chefs d'État ont été assassinés en Afrique. Sylvanus Olympio, premier président togolais, assassiné le 13 janvier 1963 à Lomé, juste devant l'ambassade américaine, lors du coup d'État fomenté par Gnassingbé Eyadema. Le deuxième dans la liste est le major-général Johnson Aguiyi-Ironsi, le premier chef d'État militaire du Nigeria, assassiné le 29 juillet 1966 par un groupe de militaires du Nord du Nigeria. Quant au troisième chef d'État assassiné, il s'agit d'Abderrachid Ali Shermarke, président de la république de Somalie du 10 juin 1967 au 15 octobre 1969, date à laquelle il a été abattu par son propre garde du corps alors qu'il était en visite dans la ville de Las Anod. Abeid Amani Karume a été président du Zanzibar de 1964 au 7 avril 1972, date de son assassinat par quatre hommes qui lui ont tiré dessus. Richard Ratsimandrava est demeuré président de Madagascar pendant 6 jours, du 5 au 11 février 1975, date de son assassinat à Antananarivo, la capitale malgache. François Tombalbaye dit Ngarta Tombalbaye est un homme d'État tchadien qui est devenu le premier chef de l'État tchadien post indépendance. Il a été assassiné le 13 avril 1975 dans des circonstances obscures. Le général Murtala Ramat Muhammad a été chef du gouvernement militaire fédéral du Nigeria, du 29 juillet 1975 au 13 février 1976, date de son assassinat. Marien N'gouabi a été président du Congo (puis de la République Populaire du Congo) du 31 décembre 1968 à son assassinat, le 18 mars 1977. Tafari Benti a été président de la junte militaire en Éthiopie qui avait pris le pouvoir après le renversement de l'empereur Haïlé Sélassié, du 28 novembre 1974 au 3 février 1977, date à laquelle il a été assassiné. Ali Soilih M'tsaschiwa est un homme politique et ancien président de l'État comorien qui a tenu tête à l'hégémonie française et au sinistrement célèbre Bob Dénard. Malheureusement, le mercenaire le renverse et il est assassiné le 13 mai 1978. Anouar El-Sadate a été président de l'État égyptien de 1970 au 6 octobre 1981, date de son assassinat au Caire. Williams Richard Tolbert, Jr a été président de l'État du Libéria de 1971 à sa mort, assassiné, en 1980. Thomas Sankara est un homme d'État anti-impérialiste, révolutionnaire, socialiste, panafricaniste. Il a été chef de l'État de la République de Haute-Volta rebaptisée

Au cours des années 1980, les dirigeants africains, principalement militaires, ont échoué à honorer leurs promesses, à instaurer la démocratie et à satisfaire les aspirations socio-économiques de leurs populations. C'est ainsi qu'une nouvelle vague de coups d'État a déferlé sur l'Afrique entre 1990 et 2001. Ils ont été menés cependant en grande partie par des officiers militaires de rang intermédiaire, aux motivations proches de celles de la première vague, au prétexte qu'il fallait remédier à la mauvaise gestion économique de leur pays.

Depuis 2021, l'Afrique connaît une troisième vague de coups d'État (au Soudan, au Mali, en Guinée, au Burkina Faso, au Niger et au Gabon) dont les caractéristiques diffèrent dans l'ensemble de celles des décennies précédentes. Tout d'abord, les motivations de leurs auteurs ont changé. Certains sont motivés par les reculs démocratiques liés à la manipulation des constitutions en vue de prolonger les mandats, par les résultats électoraux frauduleux, par la détérioration de la sécurité et par la montée du terrorisme et d'un sentiment anticolonialiste.

En somme, depuis juillet 1952, le coup d'État militaire devient un élément central de la vie politique en Afrique. L'armée, une des rares forces sociales organisées devient une force d'alternance politique (Y. Kouassi, 2014 : 2). Depuis lors, les ingérences militaires dans les affaires politiques sont devenues monnaie courante pour conquérir le pouvoir, avec quelque 100 coups d'État réussis dans 35 pays africains<sup>2</sup>. Ainsi, malgré la montée de l'inquiétude suscitée par la récente recrudescence des coups d'État, force est de reconnaître que le phénomène n'est pas nouveau. Mais que peut-on avancer comme éléments explicatifs de ces coups d'État ? Car pour un bon intellectuel, un coup d'État ne se justifie pas mais on peut l'expliquer tout de même.

---

Burkina Faso du 4 août 1983 au 15 octobre 1987, date à laquelle il a été assassiné à Ouagadougou. Ahmed Abdallah Abderamane a été à plusieurs reprises chef de l'État comorien. Il est assassiné d'une rafale de pistolet mitrailleur le 26 novembre 1989, en présence de Bob Dénard, avec qui il était en froid. Samuel Kanyon Doe est mort assassiné le 9 septembre 1990 à Monrovia. Il a été le premier président autochtone du Libéria depuis son indépendance, élu en 1985, jusqu'à sa mort. Mohamed Boudiaf, dont l'histoire est connue de tous les Algériens, a été assassiné le 29 juin 1992, un assassinat qui demeure à ce jour inexplicable, malgré l'arrestation de l'auteur principal et sa condamnation. Mohamed Boudiaf a été président du Haut Comité d'État du 16 janvier 1992 jusqu'au jour de son assassinat. Melchior Ndadaye est le premier président démocratiquement élu du Burundi, il est investi le 10 juillet 1993 et ne 'tint' que 102 jours au pouvoir puisqu'il a été assassiné lors d'un coup d'État, le 21 octobre de la même année. Cyprien Ntaryamira, lui aussi n'est resté que pendant une courte durée au pouvoir, juste deux mois, puisqu'il a été élu président du Burundi le 5 février 1994 et a été assassiné le 6 avril 1994 à Kigali. Juvénal Habyarimana a été le président du Rwanda de 1973 au 6 avril 1994, date de son assassinat lors d'un attentat. Ibrahim Baré Maïnassara, président du Niger de 1996 au 9 avril 1999, date de son assassinat lors d'un coup d'État. Laurent-Désiré Kabila a été président de la République Démocratique du Congo de mai 1997 à janvier 2001, date de son assassinat. Mouammar Khadafi, président et guide libyen, assassiné en 2011 par le CNT.

<sup>2</sup> Institute For Security Studies, PSC Report, 2023, *L'évolution des coups d'État en Afrique*, p. 1, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/levolution-des-coups-detat-en-afrique>, consulté le 10/06/2024, 12 :20

## 2- Les coups d'États comme réponse à un malaise démocratique ?

Les raisons souvent avancées par les auteurs de coup d'État pour expliquer ou justifier leurs actes sont diverses et varient d'un pays à un autre.

Le coup d'État au Mali a lieu dans un contexte de manifestations et de contestations du pouvoir depuis juin 2020. Celles-ci étaient menées par le Mouvement du 5 Juin - Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP) contre la guerre et des irrégularités supposées lors des élections législatives de mars-avril 2020. Les événements ont évolué depuis lors dans un climat de tension entre le Mali et la CEDEAO relativement au chronogramme et à la feuille de route de la transition.

Au Burkina Faso, le 24 janvier 2022, le Président Roch Marc Christian Kaboré est renversé par le lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba. Plus généralement, les militaires dénoncent l'incapacité du gouvernement à juguler efficacement la lutte contre le terrorisme et à assurer la sécurité de la population. Le 30 septembre 2022, le capitaine Ibrahim Traoré accuse des mêmes maux Paul Henri Sandaogo Damiba et le renverse à son tour.

Les auteurs du coup d'État au Niger<sup>3</sup>, par exemple, affirment qu'ils ont été motivés par « la détérioration continue de la situation sécuritaire et la mauvaise gestion sociale et économique » du pays.

En Guinée, la junte a reproché à Alpha Condé « la mauvaise gestion, la corruption et la mauvaise gouvernance ». Si certains coups d'État, notamment en Guinée et au Gabon par exemple, ont été présentés comme des tentatives de rétablissement de la démocratie, les moteurs et les résultats réels sont à la fois plus complexes et plus variés.

Globalement, le déficit de pédagogie et de compréhension démocratique aussi bien chez les militaires que chez les civils peut être retenu comme un malaise qui favorise les coups d'États en Afrique de l'Ouest.

En effet, la démocratie sous nos cieux n'en est pas vraiment une. Elle se caractérise par :

---

<sup>3</sup> Le coup d'État de 2023 au Niger intervient le 26 juillet 2023 lorsque le président Mohamed Bazoum est séquestré dans le palais présidentiel par des militaires de la garde présidentielle. Ce coup d'État est l'œuvre de Abdourahamane Tchiani. Des sources proches de Mohamed Bazoum ont déclaré que ce dernier avait décidé du limogeage de Tchiani lors d'une réunion du cabinet le 24 juillet 2023 alors que leurs relations s'étaient tendues.

- Une mauvaise pédagogie de ses ressorts, par une utilisation des ferments identitaires comme leviers de mobilisation de la clientèle politique, par une réduction de la démocratie aux seuls enjeux électoraux. Ce qui explique que toutes les causes conjoncturelles des crises sociopolitiques depuis 1990 sont liées en amont comme en aval aux élections : bulletin unique, urnes transparentes, commission électorale indépendante, conditions d'éligibilité, recensement électoral, arbitrage et contestation des résultats, nombre de mandat du Président de la République etc.
- Personnification à l'extrême du jeu politique : combattre l'individu et non ses idées, le sort des individus devient la principale variante de l'intérêt des masses à la chose politique, constitution d'une oligarchie toute puissante, le succès d'un individu doit indubitablement entraîner la perte de l'adversaire.
- Institutionnalisation de l'impunité pour le personnel politique : ceux qui gouvernent ne sont comptables d'aucun crime ni délits susceptibles de les conduire devant le juge. Ceux de l'opposition qui sont mis en prison sont toujours remis en liberté au nom de la réconciliation ou la recherche de l'accalmie politique, sans conséquence pour leur casier judiciaire et cela, quel que soit la gravité de ce que l'on leur reproche.

Tous ces manquements à l'exercice de la démocratie et à l'État de droit contribuent au renversement constant de pouvoir politique et à la suspension des institutions républicaines. Ces dernières aussi fragiles et instables sont pour l'heure incapables de se réinventer. Ironique que cela puisse être, ce sont ces mêmes institutions judiciaires suspendues par les putschistes dès leur prise de pouvoir qui valident leur prestation de serment quelque temps seulement après. Cela n'est sans doute pas à ignorer dans l'analyse des attitudes que développent ces nouveaux dirigeants dans un contexte africain marqué par une plus grande affirmation de la souveraineté des peuples.

### **3. Attitudes des nouveaux dirigeants militaires et instrumentalisation du « sentiment anti français » et du terme « souveraineté » à des fins populistes**

Alors que, par le passé, la dimension internationale des coups d'État était principalement axée sur les jeux d'influence des puissances extérieures, la plus récente vague de coups d'État au Sahel se distingue par un sentiment anti-impérialiste des populations, principalement à l'encontre de la France. Il s'est traduit par l'expulsion des troupes françaises basées au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

Les putschistes ont également résisté à la mise en œuvre des normes régionales et continentales contre les changements anticonstitutionnels. Au Niger, ils ont refusé toute interaction avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il convient également de mentionner l'« alliance » passée entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso, fondée sur une solidarité et une loyauté réciproques. Elle s'est institutionnalisée à travers la mise en place de l'Alliance des États du Sahel (AES)<sup>4</sup> le 16 septembre 2023.

Ces juntes militaires se sont braquées contre la CEDEAO qui avait pris des sanctions contre elles et menacé d'intervenir au Niger pour rétablir le président Mohamed Bazoum. Le refus des juntes du Mali, du Burkina Faso et du Niger de discuter d'un chronogramme raisonnable de sortie de transition et d'organisation d'élections qui permettraient le retour des civils au pouvoir laisse présager des intentions lugubres de ses différents putschistes.

Ceux-ci n'hésitent pas à surfer sur la vague du sentiment antifrçais entretenu par une faction de la jeunesse africaine qui en a marre de l'attitude néocoloniale et paternaliste de la France sur le continent depuis 1960. C'est avec le soutien de cette jeunesse, alimentée par les discours contre la France-Afrique, et l'appel au secours de la Russie que les forces françaises, la Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) et certains diplomates français et occidentaux ont été déclarés *persona non gratta* et donc sommés de quitter les trois pays de l'AES. La CEDEAO quant à elle est traitée d'organisation inféodée à la France et donc au service d'intérêts occidentaux.

Mais avec le recul aujourd'hui et la fin de tous les alibis qui permettaient aux juntes militaires de tenir des discours populistes, ces militaires sont confrontés à la réalité du pouvoir.

Au Mali, ceux qui avaient soutenu et applaudi le coup d'État d'Assimi Goita sont désormais réduit au silence par la force des armes. Aucune critique publique contre le régime militaire n'est désormais acceptée. C'est dans ce contexte que la junta au pouvoir a décidé, jeudi 11 avril 2024, d'interdire aux médias de couvrir les manifestations des partis politiques après avoir suspendu les activités de ces derniers. Cette suspension ne sera levée que trois mois plus tard, soit le 11 juillet 2024. Cependant, même la suspension levée, les partis politique au Mali sont sous le joug purgatoire de la junta au pouvoir. Plus d'une dizaine de responsables de divers partis politiques sont incarcérés. Parmi ceux-ci Moulage O. Haidara, Moustapha Dicko,

---

<sup>4</sup> L'Alliance des États du Sahel (AES) encore appelé Liptako-Gourma est un pacte de défense mutuelle conclu entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso le 16 septembre 2023. L'accord est signé à la suite du coup d'État du 26 juillet 2023 au Niger, contre lequel la CEDEAO menaçait d'intervenir militairement.

et Amadou Maïga. La dernière arrestation date du 14 novembre 2024. Il s'agit de l'opposant Issa Kaou N'Djim, arrêté pour « offense commise publiquement envers un chef d'État étranger »<sup>5</sup> après une émission animée sur une chaîne radio privée malienne, Joliba TV News le dimanche 10 novembre dernier. Amnesty International a dénoncé cette arrestation et appelle à la libération immédiate de l'opposant. Cela traduit clairement une atteinte grave à la liberté d'expression et de manifestation qui constituent un élément fondamental de la démocratie. L'espace public est donc désormais réduit au silence. Pire, la junte, sans consultation inclusive a tenu le 10 mai 2024, un dialogue inter-maliens boycotté par certaines organisations de la société civile et les partis politiques significatif. Alors que la période de transition, enclenchée après le coup d'État militaire d'août 2020, devait officiellement prendre fin le 26 mars 2024, Assimi Goita reste toujours à la tête du pays. Et selon les recommandations du dialogue inter-malien, la transition est prolongée de deux à cinq ans. C'est-à-dire jusqu'en 2027 avec possibilité pour le chef de la junte de se présenter comme candidat, contrairement aux dispositions de la charte de la transition. Les dernières sorties du Premier Ministre Choguel Kokalla Maïga montrent bien le malaise qu'il y'a au sommet de l'État. En effet, ce dernier a été remercié le 20 novembre 2024 quatre jours après s'être livré en public à de rares critiques contre la junte. Il a déploré être tenu à l'écart de la prise de décision quant au maintien des généraux au pouvoir et a évoqué « le spectre de la confusion et de l'amalgame »<sup>6</sup> qui planerait selon lui sur la période actuelle dite de transition.

Au Burkina Faso la situation est presque identique. La junte du capitaine Ibrahim Traoré a également durci le ton. La liberté d'expression et de critique n'est plus de mise. Au nom d'une loi de mobilisation générale, de nombreuses personnes sont régulièrement enlevées, pour être souvent emmenées au front, dans le nord du pays. Leurs familles ne parviennent pas à avoir de leurs nouvelles. Il s'agit exclusivement de personnes qui critiquent le régime, en dénonçant les dérives autoritaires. Par exemple, enlevé le 24 janvier à l'aéroport de Ouagadougou pour « complot contre la sûreté de l'État », Me Guy-Hervé Kam a été détenu pendant 6 mois et libéré sous contrôle judiciaire le 10 juillet 2024. Il avait dénoncé le fait que les libertés individuelles

---

<sup>5</sup> Il s'agit du Chef d'État du Burkina Faso, Ibrahim Traoré. En effet, au cours d'une émission télé sur Joliba TV News, l'opposant malien avait qualifié de « montage » ce que les autorités militaires burkinabé appellent tentative de déstabilisation de leur pays avec une somme de 5 milliards de FCFA. Selon lui, la nouvelle affaire de tentative de coup d'État présentée par les autorités du Burkina est une « mise en scène » qui n'est « même pas professionnelle », et donc vise « à détourner l'attention de l'opinion sur les vraies questions ».

<sup>6</sup> TV5 MONDE, 20 novembre 2024, « Mali : le Premier ministre Choguel Maïga limogé après avoir critiqué les militaires au pouvoir » <https://information.tv5monde.com/afrique/mali-le-premier-ministre-choguel-maiga-limoge-apres-avoir-critique-les-militaires-au#:~:text=Mali%20%3A%20le%20Premier%20ministre>, consulté le 03/12/2024, 12 :09

au Burkina Faso soient bâillonnées. Le jeune capitaine qui se sent investi d'une mission sankariste n'hésite pas lui aussi à fouler les principes démocratiques. Ses prises de paroles surtout à l'encontre de la Côte d'Ivoire et de la France sont aux antipodes de la cordialité diplomatique<sup>7</sup>. D'ailleurs, des assises nationales tenue le 25 mai 2024 et composées de personnalités à sa solde ont décidé de prolonger la transition de cinq ans avec possibilité pour lui de se présenter comme candidat à la prochaine présidentielle.

Au Niger, le Général Abdourahamane Tchiani navigue également à vue. À sa prise de pouvoir, il avait annoncé une transition de trois ans. Mais désormais seule à bord et à l'abri de l'épée de la CEDEAO, aucun chronogramme clair de sortie de transition n'est encore présenté.

En Guinée, le désormais général Mamady Doumbouya qui a pris le pouvoir le 5 septembre 2021 avait annoncé trois ans de transition. Mais sur pression de la CEDEAO, un chronogramme de deux ans a été accepté. Cependant ces derniers temps, de plus en plus de voix s'élèvent en Guinée pour dénoncer des dérives relatives à l'interdiction systématique des manifestations sur les voies publiques et le brouillage et/ou l'inaccessibilité de certains médias audiovisuels, la restriction prolongée des réseaux sociaux, le retrait de certaines radios et télévisions privées du bouquet Canal+. Pire, le débat autour de la nouvelle constitution en cours d'élaboration n'exclut pas sa candidature à la prochaine élection présidentielle alors qu'il avait promis au peuple lors de sa prise de pouvoir que ni lui ni aucun membre de la transition ne sera candidat.

Tous ces éléments, mis ensemble, nous autorisent à dire que l'attitude des juntes militaires au pouvoir en Afrique de l'Ouest est inquiétante. Les arguments de démocratie et sécurité mis en avant au Mali et au Burkina Faso dès la prise de pouvoir ne sont plus qu'un leurre. Les délais de trois mois et six mois annoncés pour régler le problème de sécurité sont largement dépassés. Pire, les transitions s'éternisent au détriment des libertés publiques et du bien-être des populations, dépourvues de meilleures conditions de vie et d'existence. Les achoppements avec la CEDEAO, la mise en place de l'AES, les ruptures de bancs avec les pays occidentaux, les rapprochements avec la Russie et les prolongations de transitions avec possibilités de candidature démontrent aisément que ces putschistes sont dans une logique de

---

<sup>7</sup> Dans un discours « aux forces vives de la nation », prononcé le 11 juillet 2024, le chef du régime militaire au pouvoir au Burkina Faso, le capitaine Ibrahim Traoré accuse ses voisins ivoiriens et béninois de vouloir déstabiliser son pays. Voir TV5 MONDE, 11 juillet, 2024, « Burkina Faso : le capitaine Traoré accuse la Côte d'Ivoire et le Bénin de vouloir déstabiliser son pays », <https://information.tv5monde.com/afrique/burkina-faso-le-capitaine-traore-accuse-la-cote-divoire-et-le-benin-de-vouloir-destabiliser#:~:text=%22aux%20forces-,vives%20de,-la%20nation%22%2C%20le>, consulté le 03/12/2024, 12 :34

s'accrocher pour longtemps au pouvoir. Ce qui constitue une violation de l'espoir placé en eux a leur arrivée. Le remède s'avère donc ici plus catastrophique que le mal lui-même.

## Conclusion

L'une des caractéristiques propres aux coups d'État, c'est qu'ils entraînent inéluctablement d'autres renversements. Les exemples étudiés ont montré que ces coups d'États sont d'abord présentés comme un remède à l'injustice avant de comprendre qu'il s'agit avant tout d'ambitions personnelles. L'observation de la situation d'hier à aujourd'hui démontre bien qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ce qui se dessine par exemple en Guinée a déjà été observé dans un passé récent avec le capitaine Dadis Camara. C'est justement sous le règne d'un autre putschiste, Mamady Doumbouya qu'il a été jugé et condamné le 31 juillet 2024 à 20 ans de prison, même si ses avocats ont décidé de faire appel. Cela doit pouvoir interpeller les Africains sur la nécessité d'appliquer véritablement les principes démocratiques et d'arrêter de soutenir et de commettre les coups d'États. Car l'histoire démontre éloquemment bien que ces putschistes, applaudis par certains à leur arrivée, finissent toujours par décevoir le peuple. Pour répondre donc à la question principale du sujet, la résurgence des coups d'États en Afrique de l'Ouest ne constitue guère la manifestation d'une souveraineté retrouvée. Il s'agit plutôt, au regard de tous les développements effectués ci-dessus, d'un véritable recul démocratique auquel il faut désormais faire face. Et dans cette optique, le schéma sénégalais de manifestation et de traduction en actes politiques des aspirations légitimes du peuple dans un esprit démocratique doit pouvoir inspirer les autres pays de la région.

## Références bibliographiques

HAROUËL Jean-Louis, 2007, « Des coups d'État sous l'ancien régime », in Christophe Boutin Rouvillois Frédéric (sous la direction de), *Le Coup d'État. Recours à la force ou dernier mot du politique ?* Actes du colloque organisé par le Centre d'études Normand sur la Théorie et la Régulation de l'État, F.-X. de Guibert, Paris, p. 26-36.

Institute For Security Studies, PSC Report, 2023, *L'évolution des coups d'État en Afrique*, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/levolution-des-coups-detat-en-afrique>, consulté le 10/06/2024, 12 :20

KOUASSI Yao, 2014 « Les coups d'État militaires en Afrique, d'hier à aujourd'hui », tribune 464, *RDN*, 6 p. [Les coups d'État militaires en Afrique, d'hier à aujourd'hui \(T 464\) \(defnat.com\)](#), consulté le 11/06/2024, 11 :39

NIGRO Roberto, 2013, « Quelques considérations sur la fonction et la théorie du coup d'État », *Rue Descartes*, n° 77, p. 69-81. DOI : 10.3917/rdes.077.0069

PABANEL Jean-Pierre, 1984, *Les coups d'État militaires en Afrique noire* ; L'Harmattan, Paris, 1984 ; 190 p.

TV5 MONDE, 20 novembre 2024, « Mali : le Premier ministre Choguel Maïga limogé après avoir critiqué les militaires au pouvoir » <https://information.tv5monde.com/afrique/mali-le-premier-ministre-choguel-maiga-limoge-apres-avoir-critique-les-militaires-au#:~:text=Mali%20%3A%20le%20Premier%20ministre>, consulté le 03/12/2024, 12 :09

TV5 MONDE, 11 juillet, 2024, « Burkina Faso : le capitaine Traoré accuse la Côte d'Ivoire et le Bénin de vouloir déstabiliser son pays », <https://information.tv5monde.com/afrique/burkina-faso-le-capitaine-traore-accuse-la-cote-divoire-et-le-benin-de-vouloir-destabiliser#:~:text=%22aux%20forces,vives%20de,-la%20nation%22%2C%20le>, consulté le 03/12/2024, 12 :34